

ployer à bon escient. Comme d'autres députés à la Chambre des communes, j'ai appris que notre situation peut nous coûter cher; comme eux, il a fallu que je puise dans mes économies pour vivre ici. Je ne suis membre d'aucun établissement et je ne suis pas propriétaire terrien. Je considère cet endroit comme un lieu de travail.

Si je pense que les allocations sont justifiées, qu'est-ce que je pense de notre indemnité? Dans l'état actuel des choses, une majoration de l'indemnité ne me paraît pas appropriée. Elle est peut-être justifiée, mais elle n'est pas appropriée. Lorsque le Parlement accepte une augmentation de 50 p. 100, ou de 6 p. 100 par an depuis 1963, si vous voulez, nous donnons un exemple au pays; que cela nous plaise ou non. Je dis que dans la conjoncture actuelle de chômage élevé, nous donnons un mauvais exemple.

Je suis assez naïf, je suppose, pour croire que le Parlement devrait donner l'exemple. Quant à moi—et je n'évoquerai que ma propre situation—j'ai été élu en 1968. Même si je ne savais pas alors quelles dépenses j'aurais à faire, je savais ce que serait mon indemnité. A mon avis, on aurait dû attendre la 29^e législature pour majorer l'indemnité.

Je voudrais évoquer en quelques mots le cas des députés qui ont siégé pendant longtemps à la Chambre. Ceux d'entre nous qui siègent actuellement à la Chambre ont personnellement à l'esprit bien des cas de députés qui ont perdu le contact avec l'activité professionnelle qu'ils exerçaient avant leur élection. Ils ont consacré tout leur temps aux travaux de la Chambre, tandis que leur découvert bancaire croissait à vue d'œil. Finalement, ils vont mordre la poussière, car la composition de la Chambre se renouvelle très vite, et je me demande ce qu'ils entreprendront par la suite. J'éprouve des sentiments de sympathie et de respect pour ces députés.

Je n'aime pas voir de tels hommes en butte aux attaques lancées par des professeurs d'université et par d'autres défenseurs attirés de la morale publique, qui ont bénéficié, dans bien des cas, depuis huit ans, d'augmentations de salaires nettement plus importantes et qui bénéficient d'une sécurité de l'emploi qui a de quoi faire rêver les députés.

Comme je l'ai dit précédemment, il est facile en un sens de se prononcer maintenant contre l'augmentation de traitement. Mais il y a un aspect de ce débat qu'aucun d'entre nous ne peut négliger. Ce qui le résume le mieux, je crois, c'est l'histoire de ce vieil ivrogne qui après avoir bien fait la noce, décide de retourner auprès de sa femme qui désapprouvait son penchant. Il a un ami médecin et il commence par aller le voir pour s'entendre avec lui. Puis il rentre chez lui et va se coucher.

Quelques minutes plus tard, sa femme entre et lui dit: «Le docteur vient de téléphoner et il faut que tu prennes un remède». Il demande de quoi il s'agit et elle répond: «Il faut que je te donne un demi-verre de whisky». «Cette saleté, non, répond-il, il n'y a rien à faire». «Mais si, Jean, il le faut». «Non, dit-il, emporte ça». Finalement, il finit par accepter et boit le whisky. Puis il ajoute: «Ma chère, je crois que je vais essayer de me mettre à dormir un peu mais, à propos, est-ce que le docteur a parlé de la suite du traitement?» Et sa femme de répondre: «Oui, John; il faut que je te donne toutes les deux heures deux

onces de whisky jusqu'à ce que la bouteille soit vide». «Eh bien! répond-il, quand tu reviendras, je dormirai peut-être, mais puisqu'il le faut, réveille-moi; et si je ne veux pas boire, force-moi».

Je ne m'oppose pas au principe du bill, mais je répète qu'à mon avis, le moment est mal choisi pour le présenter en cette période de grave chômage. Comme d'autres députés, j'ai dû m'interroger sur la façon dont je voterais sur la mesure. La décision n'a pas été très agréable, et même si ce débat s'est déroulé sans rancœur, il n'a pas été agréable pour nous.

Il y a plusieurs options, monsieur l'Orateur, dont l'une est de s'absenter commodément de la Chambre en ce moment pour affaires. Une autre est de s'abstenir de voter. J'ai cependant la certitude que mes commettants de Coast Chilcotin ne m'ont pas élu ici pour que je reste dans mon fauteuil au moment des votes. J'ai annoncé à mes collègues libéraux mon intention de voter contre cette mesure. Ces jours derniers, beaucoup de critiques honnêtes ont été publiées dans les journaux. Mais en surveillant la forme de certaines attaques dirigées contre la Chambre par les journalistes, j'ai constaté qu'en votant contre la mesure, je semblerais approuver les critiques les plus sévères, les plus dures contre les députés. Je devrai donc, bien qu'à regret, voter pour le bill.

En terminant, je dois revenir à la position que nous savons tous, soit qu'il est facile de voter contre un bill sachant qu'il va être adopté. Ma situation est-elle différente du fait que, tout en comptant voter pour le bill, j'ai pris le temps de la Chambre pour dire qu'à mon avis, il ne convenait pas de le présenter en ce moment, sachant qu'il serait adopté? J'estime que non.

Du fait que je dise à la Chambre qu'à mon avis, la majoration de notre traitement ne devrait pas entrer en vigueur avant la 29^e législature, je n'ai pas le droit de l'accepter pendant la 28^e. Je prendrai donc des dispositions, officiellement, pour qu'elle ne me soit pas versée durant la présente législature. Je remercie les députés de leur attention.

M. Stanley Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Monsieur l'Orateur, tout comme les orateurs précédents, je veux rendre hommage à la sincérité et au sérieux de tous les députés qui prennent part à cet important débat. Je m'incline, en particulier, devant ceux qui ne sont pas de mon avis et dont le vote sera contraire au mien lors de la mise aux voix à l'étape de la deuxième lecture. Personne ne s'étonnera que, le moment venu, je vote contre le bill, car, à mon avis, ce projet de loi ne devrait même pas être à l'étude, et ne devrait pas être adopté en ce moment.

• (12.30 p.m.)

Dans son premier discours à la Chambre après être devenu chef du gouvernement à la suite des élections de 1968, le premier ministre (M. Trudeau) a fait grand état de la pauvreté. Je me reporte à son discours pendant le débat sur l'adresse en réponse au discours du trône, prononcé le 16 septembre 1968. Après nous avoir signalé que le problème qui s'avérait pour nous le plus difficile à résoudre était la permanence de la pauvreté d'un trop grand nombre de nos citoyens et aussi que la pauvreté ne